Département du Doubs
Arrondissement de MONTBELIARD
Canton de VALENTIGNEY

Commune de VALENTIGNEY 25700
EXTRAIT n° 2026-103
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 4 novembre 2026

L'An Deux Mille Vingt-Six, le 4 novembre 2026, le Conseil Municipal de la Commune de VALENTIGNEY s'est réuni, en mairie, salle du conseil à Valentigney, à dix-neuf heures trente, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe GAUTIER, Maire.

Nbre de Conseillers Municipaux en exercice : 33 **Nbre de membres présents : 31**	**Présents :** MM. Mmes. Philippe GAUTIER. Lise VURPILLOT. Denis NEDEZ. Martine MICHAUD. Arnaud PAVILLARD. Anne-Lise GARCIA. Arnaud JACQUOT. Stéphanie GAUTIER. Armando LOPES. Omar RABEI. Dominique DANGEL. Thierry MAILLOT. Maud PELISSIER. Roland GAMBERI. Claudia FERNANDES. Coralie GUILLAUME. Martine LAMBERT. Philippe CURIE. Mélanie GREMILLET. Daniel FERNANDES. Elodie LERALE. Oktay OKTEM. Nathalie LIARD. Cyril DAMOTTE. Emilie BARBIER. Nadine MERCIER. Gérard PAYOT. Anne MAGNIN-FEYSOT. Carlo MIGUEL. Malika DRICI. Patrice MARTIN. Michel TREPPO
Nbre de suffrages exprimés : 33	**Excusés :** Nourredine DRAYAF. Patrice MARTIN **Absents :** **Pouvoirs :** Nourredine DRAYAF donne pouvoir à Armando LOPES Patrice MARTIN donne pouvoir à Carlo MIGUEL

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : le 28 octobre 2026

Secrétariat de séance : il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Madame Anne-Lise GARCIA ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été élu pour remplir ces fonctions qu'il a acceptés.

Après en avoir pris connaissance et en l'absence d'observation, le Conseil municipal arrête le procès-verbal de la séance du 9 septembre 2026.

AUTORISATION DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT DE LA VILLE DE VALENTIGNEY : CREATION SUITE PASSATION DECISISON MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET 2026

Accusé de réception en préfecture
025-212505804-20261104-2026-103-DE
Date de télétransmission : 06/11/2026
Date de réception préfecture : 06/11/2026

.../..

Extrait du registre des délibérations n° 2026-103

AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT DE LA VILLE DE VALENTIGNEY : CREATION SUITE PASSATION DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET 2026

Monsieur le Maire rappelle que l'article L.1612-29 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement (APCP) pour les opérations d'investissement présentant un caractère pluriannuel. L'autorisation de programme constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées (signature de marchés ou de contrats) tandis que les crédits de paiement constituent la limite supérieure pouvant être mandatés pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme. L'équilibre annuel s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement inscrits au budget.

Les autorisations de programme demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. En outre, chaque autorisation de paiement doit faire l'objet d'une révision lorsque l'enveloppe initiale du projet doit être réajustée à la hausse ou à la baisse. Conformément à l'article R.1612-51 du Code Général des Collectivités Territoriales, les autorisations de programme et leurs révisions éventuelles sont présentées par le Maire. Elles sont votées par le Conseil Municipal, par délibération distincte, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives.

Par ailleurs, le vote de l'autorisation de paiement est accompagné d'une répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement et d'une évaluation des ressources pour y faire face. Au même titre que les autorisations de programme, les crédits de paiement peuvent faire l'objet de révision afin de prendre en compte leur rythme de consommation.

Aussi, le vote de la décision modificative n° 1 du budget 2026 est l'occasion pour la Ville de Valentigney de proposer la création d'une nouvelle autorisation de programme / crédits de paiement.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que Valentigney a pour priorité l'attractivité de son territoire. Aussi, les différents programmes lancés par la collectivité s'inscrivent tous dans l'amélioration du cadre de vie de ses concitoyens. La pratique du sport est l'un des leviers les plus puissants pour améliorer le cadre de vie, que ce soit à l'échelle individuelle (santé physique et mentale) ou collective (lien social).

Aussi, la municipalité a décidé de créer en lieu et place de l'actuelle salle de l'OTA au sein du quartier des Buis un complexe sportif dédié à la pratique de la boxe. La création d'un tel équipement aura un impact social et éducatif important. Il permettra la réduction de l'oisiveté et de la délinquance en offrant un lieu positif et fédérateur à plusieurs générations et profils. Il sera le cadre structuré permettant de canaliser l'énergie des plus jeunes mais également un lieu de transmission de valeurs fortes que sont la discipline, la persévérance, la maîtrise de soi et le respect.

Accusé de réception en préfecture
025-212505804-20261104-2026-103-DE
Date de télétransmission : 06/11/2026
Date de réception préfecture : 06/11/2026

Ce programme d'investissement estimé à 665 610 € HT soit 798 732 € TTC comprend :

- La création d'un espace principal équipé dédié à l'entraînement (ring, sacs de frappe, zones d'échauffement, etc.) ;
- La création de salles de remises en forme dédiées notamment à la musculation ;
- L'installation de vestiaires distincts (hommes / femmes) avec douches ;
- L'acquisition du matériel sportif nécessaire à l'activité et la mise en place de locaux de rangement pour celui-ci ;
- La création d'un bureau pour l'encadrement, la gestion administrative et la tenue de réunions internes ;
- L'amélioration de l'accessibilité intérieure et extérieure du bâti.

Considérant que le vote en Autorisation de Programme / Crédits de Paiement est nécessaire au montage de ce dossier, l'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, **A LA MAJORITE** (Abstention de Nadine Mercier, Carlo Miguel, Gérard Payot, Malika Drici et Anne Magnin-Feysot) des voix présentes et représentées,

- **VOTE** une autorisation de programme d'un montant de **800 000 €** pour la réalisation de cette opération ;

- **AUTORISE** la répartition des crédits de paiement comme suit :

ANNEES	Montant Autorisation de Programme	Crédits de Paiement
2026	800 000 €	50 000 €
2027	800 000 €	375 000 €
2028	800 000 €	375 000 €
TOTAL	**800 000 €**	**800 000 €**

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel comme suit :

DESIGNATION	MONTANTS
FCTVA	131 232 €
Subventions notifiées	
Dotation Politique de la Ville 2026	241 071 €
Subventions estimées (1)	
Etat (DETR / DSIL /DPV 2027)	291 417 €
Autofinancement / Emprunts	136 280 €
TOTAL	**800 000 €**

(1) Les recettes estimées prévisionnelles sont présentées à titre informatif et seront ajustées en fonction de l'engagement des partenaires institutionnels.

Accusé de réception en préfecture
025-212505804-20261104-2026-103-DE
Date de télétransmission : 06/11/2026
Date de réception préfecture : 06/11/2026

- **AFFECTE** le numéro d'opération comptable suivant :

* 37 : Création complexe sportif de boxe quartier des Buis

- **DIT** que la présente délibération sera :

- **Transmise** à Monsieur le Sous-Préfet de Montbéliard,
- **Notifiée** à Monsieur le comptable public du Service de Gestion Comptable,
- **Publiée et affichée** conformément aux textes en vigueur.

Tout recours contre la présente délibération doit être formulé auprès du Tribunal Administratif compétent dans les deux mois, à partir de sa publicité et/ou sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Certifié exécutoire,
Le Maire,



Philippe GAUTIER

Accusé de réception en préfecture
025-212505804-20261104-2026-103-DE
Date de télétransmission : 06/11/2026
Date de réception préfecture : 06/11/2026

Accusé de réception en préfecture
025-212505804-20261104-2026-103-DE
Date de télétransmission : 06/11/2026
Date de réception préfecture : 06/11/2026